



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLES  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Service de la Navigation du Nord-Pas de Calais  
Arrondissement Environnement, Affaires fluviales, Urbanisme  
Service Police de l'Eau « hors cours d'eau domaniaux »

Lammersart, le

12 JUIN 2008

Nos réf. : - PKN° <sup>SA7</sup> /SPE59

Vos réf. :

Affaire suivie par :

Astrid Boniface

Tél. : 03 20 00.50.93 - Fax : 03.20.93.11.20

Courriel : astrid.boniface@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur WASCHEUL Maurice  
3 rue Paul Vaillant Couturier

59224 THIAANT

**Objet :** Dossier de demande de régularisation instruit au titre des articles L214-1 à 214-6 du code de l'environnement : Remblaiement de parcelles sur la commune de Maing  
Accusé de réception au Guichet Unique de l'Eau

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande de régularisation, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**REMBLAIEMENT DE PARCELLES SUR LA COMMUNE DE MAING**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique : 15/01/2008
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 59-2008-00042

Votre dossier a été transmis à :

Service de la navigation du Nord Pas-de-Calais  
Service départemental de police de l'eau du Nord - hors cours d'eau domaniaux

92 avenue Pasteur - BP 20039

59831 LAMBERSART CEDEX

Tel : 03.20.00.50.59

Les mesures compensatoires proposées par courrier en date du 11 janvier 2008 ont été prises en compte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Chef du Service Départemental de l'Eau,  
Le Chef de Cellule,

JM LOISEL

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez à un droit d'accès et de restriction aux informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au service instructeur police de l'eau indiqué ci-dessus ou un e-mail à MISE59@developpement-durable.gouv.fr



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lambersart, le

31 AVR. 2008

ministère  
de l'Équipement  
du Développement  
et de l'Aménagement  
Durables

Monsieur WASCHEUL

3, rue Paul Vaillant Couturier

59224 - THIAN

service  
de la navigation  
du Nord-Pas-de-Calais

objet : Aménagement de plan d'eau - Demande de compléments  
Votre courrier du 11 janvier 2008

Service

Service de l'Eau

Service des Cours

Service des Demandes

référence : JML/AB/N° 305 /SPE59

affaire suivie par : Astrid BONIFACE  
tél. : 03 20 00 50 93 fax : 03 20 93 11 20  
courriel : [astrid.boniface@equipement.gouv.fr](mailto:astrid.boniface@equipement.gouv.fr)

Monsieur,

Après étude des éléments repris dans votre courrier en date du 11 janvier 2008, relatif à l'aménagement d'un plan d'eau de moins de 0.10 hectare au niveau d'une parcelle reconnue zone humide, sur la commune de Maing :

- compte tenu de la superficie de l'étang, celui-ci n'est pas soumis à l'application de la rubrique 3.2.3.0 (article R214-1 du code de l'environnement), à savoir : les plans d'eau permanents ou non, dont :
  - > la superficie est supérieure ou égale à 3ha, sont soumis à autorisation ;
  - > la superficie est supérieure à 0.1ha mais inférieure à 3ha, sont soumis à déclaration.
- au vue de la sensibilité environnementale du secteur concerné, je transfère votre courrier à l'ONEMA qui prendra contact avec vous afin d'étudier comme demandé l'implantation de ce plan d'eau.
- nous avons bien pris note de votre demande de régularisation de la zone remblayée qui est en cours d'instruction par mon service. Vous recevrez prochainement le récépissé de déclaration afférent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

92 Avenue Pasteur  
BP 20039  
59831 Lambersart cedex  
téléphone :  
03 20 00 50 59  
télécopie :  
03 20 93 11 20  
courriel :  
SPE.AEAU.N-Nord-PdC  
@equipement.gouv.fr

Le Chef de cellule,

Jean-Marie LOISEL



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Service de la Navigation  
du Nord-Pas-de-Calais

Arrondissement E.A.U

Service de Police de l'Eau du Nord

Cellule Hors Cours d'Eaux Domaniaux

Référence : 59-2008-00042 220/SPE 53  
Vos réf. :

Affaire suivie par :

Objet : dossier de demande de régularisation concernant le remblaiement de parcelles sur la commune de Maing

Lambersart, le

6 MAI 2009

Mairie de Maing

Rue Jean Jaurès

59233 MAING

Monsieur le maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de régularisation déposé par Monsieur WASCHEUL en date du 15/01/2008 concernant l'opération suivante :

REMBLAIEMENT DE PARCELLES SUR LA COMMUNE DE MAING.

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie du courrier entre le service Départemental de Police de l'Eau et Monsieur WASCHEUL concernant cette demande.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

A LILLE, le

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation

Pour le Chef de Service Départemental de Police de l'Eau,

Le Chef de Cellule,

Catherine THOMAS

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

PJ : Un dossier